

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 1 / 21

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****TBL Rubber Finish**  
**UFI: H5RR-011R-720J-2G5N****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Agent de revêtement

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Société** WAXOYL AG  
Seewenweg 5  
4153 Reinach / SUISSE  
Téléphone +41-61-28177 94  
Téléfax +41-61-28177 85  
Site internet www.waxoyl.com  
E-mail info@waxoyl.ch**Secteur informatif****Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Acute Tox. 4: H332 Nocif par inhalation.  
Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
Muta. 1B: H340 Peut induire des anomalies génétiques.  
Carc. 1B: H350 Peut provoquer le cancer.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 2 / 21

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Pictogrammes de danger



## Mention d'avertissement

DANGER

## Contient:

Poly(oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)), alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymer with 1,1-methylenebis(isocyanatobenzene), isocyanate-terminated

Ethylbenzène

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

Diisocyanate de méthylènediphényle

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle

## Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

## Caractéristique particulière

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

-----

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

-----

## 2004/42/CE

&lt; 420 g/l II B d Couche de finition (max. 420 g/l)

**WAXOYL AG**  
**4153 Reinach**

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 3 / 21

### 2.3 Autres dangers

<b>Dangers physico-chimiques</b>	Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.
<b>Dangers pour la santé</b>	Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
<b>Autres dangers</b>	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - <40	Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediy)), alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymer with 1,1-methylenebis(isocyanatobenzene), isocyanate-terminated CAS: 96328-90-4 GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Resp. Sens. 1: H334
20 - <30	Ethylbenzène CAS: 100-41-4, EINECS/ELINCS: 202-849-4, EU-INDEX: 601-023-00-4 GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373 - Asp. Tox. 1: H304
10 - <20	Diisocyanate de méthylènediphényle CAS: 26447-40-5, EINECS/ELINCS: 247-714-0, EU-INDEX: 615-005-00-9 GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 SCL [%]: >= 0,1: Resp. Sens. 1: H334, >= 5: STOT SE 3: H335, >= 5: Eye Irrit. 2: H319, >= 5: Skin Irrit. 2: H315
10 - <20	Xylène, mélange disomères CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9 GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H312 H332 - Skin Irrit. 2: H315
5 - <10	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle CAS: 5873-54-1, EINECS/ELINCS: 227-534-9, EU-INDEX: 615-005-00-9 GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317
5 - <10	Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle CAS: 101-68-8, EINECS/ELINCS: 202-966-0, EU-INDEX: 615-005-00-9 GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 SCL [%]: >= 0,1: Resp. Sens. 1: H334, >= 5: STOT SE 3: H335, >= 5: Eye Irrit. 2: H319, >= 5: Skin Irrit. 2: H315
<0,5	diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle CAS: 2536-05-2, EINECS/ELINCS: 219-799-4, EU-INDEX: 615-005-00-9 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H332 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 - Carc. 2: H351 - STOT SE 3: H335 - STOT RE 2: H373
<0,5	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) CAS: 64742-95-6, EINECS/ELINCS: 265-199-0, EU-INDEX: 649-356-00-4 GHS/CLP: Muta. 1B: H340 - Carc. 1B: H350 - Asp. Tox. 1: H304

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 4 / 21

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques  
Effets irritants  
Vertiges  
Somnolence  
Migraine

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Acide cyanhydrique (HCN).  
Oxyde d'azote (NOx).

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

**6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 5 / 21

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur l'environ de transformation.  
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.  
  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.  
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 6 / 21

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Xylène, mélange disomères
CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 221 mg/m <sup>3</sup> , TMP: 4bis,84, FT: 77
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 442 mg/m <sup>3</sup>
Ethylbenzène
CAS: 100-41-4, EINECS/ELINCS: 202-849-4, EU-INDEX: 601-023-00-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 88,4 mg/m <sup>3</sup> , TMP 84, FT 266
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 442 mg/m <sup>3</sup>
Diisocyanate de méthylènediphényle
CAS: 26447-40-5, EINECS/ELINCS: 247-714-0, EU-INDEX: 615-005-00-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,01 ppm, 0,1 mg/m <sup>3</sup> , TMP(n°): 62 ; FT(n°): 129
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,02 ppm, 0,2 mg/m <sup>3</sup>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
CAS: 101-68-8, EINECS/ELINCS: 202-966-0, EU-INDEX: 615-005-00-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,01 ppm, 0,1 mg/m <sup>3</sup> , TMP(n°): 62 ; FT(n°): 129
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,02 ppm, 0,2 mg/m <sup>3</sup>
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)
CAS: 64742-95-6, EINECS/ELINCS: 265-199-0, EU-INDEX: 649-356-00-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m <sup>3</sup> , OSHA

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)**

Substance / CE VALEURS LIMITES
Xylène, mélange disomères
CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9
8 heures: 50 ppm, 221 mg/m <sup>3</sup> , H
Court terme (15 minutes): 100 ppm, 442 mg/m <sup>3</sup>
Ethylbenzène
CAS: 100-41-4, EINECS/ELINCS: 202-849-4, EU-INDEX: 601-023-00-4
8 heures: 100 ppm, 442 mg/m <sup>3</sup> , H
Court terme (15 minutes): 200 ppm, 884 mg/m <sup>3</sup>

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 7 / 21

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

### Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

### Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
0,7mm Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

### Protection corporelle

Vêtement de protection léger, antistatique.  
Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)

### Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les vapeurs.  
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.  
Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.  
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée AX-P2. (DIN EN 14387)

### Risques thermiques

Aucun

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

**WAXOYL AG**  
**4153 Reinach**

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 8 / 21

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non indispensable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	140
Point d' éclair [°C]	30
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	oui
Limite inférieure d'explosion	ca. 1 Vol.%
Limite supérieure d'explosion	ca. 7 Vol.%
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,03 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	réagit avec l'eau pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé dynamique: 75-100 Krebs Units (20°C)
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	-40
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non applicable

**9.2 Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation



**WAXOYL AG**

**4153 Reinach**

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 9 / 21

### **10.5 Matières incompatibles**

Agent d'oxydation

Eau

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Vapeurs/gaz inflammables.

Oxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 10 / 21

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg
Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5
LD50, oral, rat, > 10.000 mg/kg
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
LD50, oral, rat, 2840 mg/kg (Lit.)
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
LD50, oral, rat, 3500 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger (pétrole), CAS: 64742-95-6
LD50, oral, rat, 3492 mg/kg

**Toxicité dermale aiguë**

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LD50, dermique, lapin, > 9000 mg/kg
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1
LD50, dermique, lapin, > 9400 mg/kg
Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5
LD50, dermique, lapin, > 10.000 mg/kg
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
LD50, dermique, lapin, 4350 mg/kg (IUCLID)
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
LD50, dermique, lapin, 17800 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger (pétrole), CAS: 64742-95-6
LD50, dermique, lapin, >3160 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), 10 - <20 mg/l 4h
Substance
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LC50, inhalatoire, rat, > 2,24 mg/l/1h
LC50, inhalatoire, rat, 0,49 mg/l/4h (Lit.)
Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5
LC50, inhalatoire, rat, ~ 0,493 mg/l 4h
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7

## WAXOYL AG

## 4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 11 / 21

LC50, inhalatoire, rat, 28 mg/l/4h (IUCRID)

Ethylbenzène, CAS: 100-41-4

LC50, inhalatoire, rat, 17,2 mg/l (4 h)

Solvant naphta aromatique léger (pétrole), CAS: 64742-95-6

LC50, inhalatoire, rat, >6193 mg/m<sup>3</sup>**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

Substance

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

irritant

Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5

Harmonised classification: Eye Irrit. 2 H319

Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7

œil, lapin

negativ

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

Substance

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

irritant

Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5

Harmonised classification: Skin Irrit. 2 H315

Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7

dermique, lapin

reizend

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Méthode de calcul

Substance

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

inhalatoire, sensibilisant

dermique, sensibilisant

Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5

Harmonised classification: Resp Sens. 1 H334

Harmonised classification: Skin Sens. 1 H317

Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7

Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut irriter les voies respiratoires.

Substance

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 12 / 21

inhalatoire, irritant

Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5

Harmonised classification: STOT SE 3 H335

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 Méthode de calcul

Substance

Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5

Harmonised classification: STOT RE 2 H373

**Mutagénèse**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Peut induire des anomalies génétiques.  
 Méthode de calcul

Substance

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

in vitro, aucun effet nocif observé

in vivo, aucun effet nocif observé

**Toxicité sur la reproduction**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Méthode de calcul

Substance

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

NOAEC, inhalatoire, rat, 200 µg/m<sup>3</sup> (Effect on fertility), aucun effet nocif observéNOAEC, inhalatoire, rat, 4 mg/m<sup>3</sup> (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé**Cancérogénèse**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Peut causer le cancer.  
 Méthode de calcul

Substance

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

NOAEC, inhalatoire, rat, 1 mg/m<sup>3</sup>, un effet néfaste observé

Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5

Harmonised classification: Carc. 2 H351

**Danger par aspiration**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Remarques générales**

Aucun

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Autres informations**

Aucun

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 13 / 21

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LC50, (96h), poisson, 1 g/L (ECHA)
EC50, (72h), Algae, 1,64 g/L (ECHA)
EC50, (24h), Daphnia sp., 129,7 - 1000 mg/L (ECHA)
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1
LC50, (96h), poisson, > 1000 mg/l OECD 203
EC50, (24h), Daphnia magna, > 1000 mg/l OECD 202
Diisocyanate de méthylènediphényle, CAS: 26447-40-5
LC50, (96h), poisson, > 1000 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1000 mg/l (OECD 203)
EC50, (24h), Daphnia magna, > 1000 mg/l (OECD 202)
Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 2,6 mg/l
EC50, (48h), Algae, 1,3 mg/l
IC50, (24h), Daphnia magna, 1 mg/l
Ethylbenzène, CAS: 100-41-4
LC50, (96h), Carassius auratus, 94,44 mg/l
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 4,2 mg/l
LC50, (96h), Pimephales promelas, 12,1 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 1,8 - 2,9 mg/l
IC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 4,6 mg/l
Solvant naphta aromatique léger (pétrole), CAS: 64742-95-6
EC50, (48h), Daphnia magna, 3,2 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Non déterminé
<b>Biodégradabilité</b>	Non déterminé

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Peu mobile.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 14 / 21

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit**

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

080111\*

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID 1263

Transport fluvial (ADN) 1263

Transport maritime selon IMDG 1263

Transport aérien selon IATA 1263

WAXOYL AG


4153 Reinach


Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022


Version 01

Page 15 / 21

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	Peintures
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	5 l
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (D/E)

<b>Transport fluvial (ADN)</b>	Peintures
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	

<b>Transport maritime selon IMDG</b>	Paint
- EMS	F-E, S-E
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	5 l

<b>Transport aérien selon IATA</b>	Paint
- Etiquettes de danger	

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	3
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	3
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	3
<b>Transport aérien selon IATA</b>	3

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	III
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	III
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	III
<b>Transport aérien selon IATA</b>	III

## WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 16 / 21

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non déterminé

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.  
À partir du 24 août 2023: L'employeur ou le travailleur indépendant veille à ce que le(s) utilisateur(s) industriel(s) ou professionnel(s) ai(en)t suivi avec succès une formation sur l'utilisation sûre des diisocyanates avant l'utilisation de la ou des substances ou du ou des mélanges.

- **VOC (2010/75/CE)** < 50 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable



WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 17 / 21

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H350 Peut provoquer le cancer.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion (organes de l'ouïe).

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables. (D'après les données d'essais)  
Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Méthode de calcul)  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)  
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)  
Acute Tox. 4: H332 Nocif par inhalation. (Méthode de calcul)  
Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Méthode de calcul)  
STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)  
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)  
Muta. 1B: H340 Peut induire des anomalies génétiques. (Méthode de calcul)  
Carc. 1B: H350 Peut provoquer le cancer. (Méthode de calcul)

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 19 / 21

**Positions modifiées**

SECTION 2 ajouté: Ethylbenzène

SECTION 2 ajouté: Diisocyanate de méthylènediphényle

SECTION 2 supprimé: Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

SECTION 2 ajouté: isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

SECTION 2 ajouté: Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

SECTION 2 ajouté: diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle

SECTION 3 ajouté: Xylène, mélange disomères

SECTION 3 ajouté: Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)), alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymer with 1,1-methylenebis(isocyanatobenzene), isocyanate-terminated

SECTION 3 supprimé: Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

SECTION 3 supprimé: Xylène, mélange disomères

SECTION 3 ajouté: isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

SECTION 3 ajouté: Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

SECTION 2 supprimé: Laurate de dibutylétain

SECTION 3 ajouté: Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

SECTION 2 supprimé: Phénol isopropylé, phosphate (3:1)

SECTION 2 ajouté: Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)), alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymer with 1,1-methylenebis(isocyanatobenzene), isocyanate-terminated

SECTION 2 ajouté: Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

SECTION 3 ajouté: diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle

SECTION 3 ajouté: Ethylbenzène

SECTION 3 supprimé: Phénol isopropylé, phosphate (3:1)

SECTION 3 supprimé: Laurate de dibutylétain

SECTION 3 ajouté: Diisocyanate de méthylènediphényle

SECTION 2 ajouté: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

SECTION 2 ajouté: STOT SE 3

SECTION 2 ajouté: Eye Irrit. 2

SECTION 2 supprimé: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 2 ajouté: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 2 ajouté: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 2 ajouté: Asp. Tox. 1

SECTION 2 ajouté: Acute Tox. 4

SECTION 2 supprimé: Aquatic Chronic 3

SECTION 2 supprimé: Repr. 1B

SECTION 2 supprimé: H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

SECTION 2 supprimé: Carc. 2

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 2 supprimé: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 2 ajouté: - - - - -  
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.  
- - - - -

SECTION 2 supprimé: H351 Susceptible de provoquer le cancer.

SECTION 2 ajouté: H332 Nocif par inhalation.

SECTION 2 ajouté: P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

SECTION 2 supprimé: P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

**WAXOYL AG**  
**4153 Reinach**

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 20 / 21

SECTION 2 ajouté: P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 2 ajouté: P331 NE PAS faire vomir.

SECTION 2 supprimé: P261 Éviter de respirer les vapeurs.

SECTION 2 ajouté: P260 Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.

SECTION 2 ajouté: EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

SECTION 2 ajouté: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 2 ajouté: STOT RE 2

SECTION 2 ajouté: H350 Peut provoquer le cancer.

SECTION 2 ajouté: Muta. 1B

SECTION 2 ajouté: H340 Peut induire des anomalies génétiques.

SECTION 2 ajouté: Carc. 1B

SECTION 4 supprimé: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 4 supprimé: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

SECTION 4 supprimé: En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

SECTION 4 ajouté: Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

SECTION 4 ajouté: Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

SECTION 4 ajouté: Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

SECTION 7 ajouté: Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

SECTION 8 supprimé: Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

SECTION 8 supprimé: Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

SECTION 8 ajouté: Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée AX-P2. (DIN EN 14387)

SECTION 9 supprimé:

SECTION 9 ajouté: Non déterminé

SECTION 9 ajouté: dynamique: [x]

SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 9 supprimé:

SECTION 9 ajouté: Non applicable

SECTION 9 ajouté: oui

SECTION 9 supprimé: Non applicable

SECTION 9 supprimé: Non déterminé

SECTION 9 supprimé:

SECTION 10 ajouté: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

SECTION 10 ajouté: Eau

SECTION 10 ajouté: Oxyde de carbone (CO).

SECTION 10 ajouté: Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

SECTION 11 supprimé: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 supprimé: Susceptible de provoquer le cancer.

SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

SECTION 11 ajouté: Peut irriter les voies respiratoires.

SECTION 11 ajouté: Aucun

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 13.04.2022, Révision 13.04.2022

Version 01

Page 21 / 21

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

SECTION 11 supprimé: Peut nuire au fœtus.

SECTION 11 supprimé: Peut nuire à la fertilité.

SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

SECTION 11 ajouté: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 11 supprimé: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

SECTION 11 ajouté: Peut causer le cancer.

SECTION 11 supprimé: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 11 ajouté: Peut induire des anomalies génétiques.

SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 11 ajouté: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 11 supprimé: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 11 ajouté: Irritant

SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

SECTION 11 supprimé: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 ajouté: Peu mobile.

SECTION 12 supprimé: Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

SECTION 15 supprimé: 2, conf. AwSV, 18.04.2017

SECTION 15 ajouté: 3, conf. AwSV, 18.04.2017

SECTION 15 ajouté: À partir du 24 août 2023: L'employeur ou le travailleur indépendant veille à ce que le(s) utilisateur(s) industriel(s) ou professionnel(s) ai(en)t suivi avec succès une formation sur l'utilisation sûre des diisocyanates avant l'utilisation de la ou des substances ou du ou des mélanges.

SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 16 supprimé:

SECTION 16 ajouté:

Copyright: Chemiebüro®

